

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023

LES ATELIERS DE MAURIENNE
847 rue des Chaudannes
73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

SIREN 379 618 531

Aux membres de l'association LES ATELIERS DE MAURIENNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES ATELIERS DE MAURIENNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le correct rattachement des subventions d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

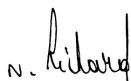


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolet, le 24 mai 2024

Le commissaire aux comptes
SR AUDIT



Nelly RICHARD

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 27/07/2009, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association LES ATELIERS DE MAURIENNE relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 11 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euro
Total bilan	624 460
Total des ressources	495 363
Résultat net comptable (Déficit)	-20 194

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT JEAN DE MAURIENNE CEDEX
Le 10/02/2024

Mme Laurence BIBOUD
Expert-comptable

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	7 817	7 708	109	109
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	11 800		11 800	11 800
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 700		4 700	4 700
Installations techniques, matériel et outillage	115 321	91 403	23 918	29 708
Autres immobilisations corporelles	384 980	298 270	86 710	78 746
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	152		152	152
Autres immobilisations financières	2 906		2 906	2 906
ACTIF IMMOBILISE	527 676	397 381	130 295	128 122
Stocks				
Matières premières et autres approv.	4 536	3 200	1 336	4 129
Produits intermédiaires et finis	34 853		34 853	57 361
Avances et acomptes versés sur commandes				6 178
Créances				
Usagers et comptes rattachés	61 574		61 574	88 184
Autres créances	61 027		61 027	68 623
Divers				
Disponibilités	335 072		335 072	332 330
Charges constatées d'avance	303		303	10 985
ACTIF CIRCULANT	497 365	3 200	494 165	567 789
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 025 041	400 581	624 460	695 911

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-20 194	31 844
Subventions d'investissement	53 093	82 730
FONDS PROPRES	32 899	114 573
Apports	498 899	467 055
Fonds associatifs avec droit de reprise	498 899	467 055
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	498 899	467 055
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 405	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 405	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 852	15 828
Dettes fiscales et sociales	68 795	98 455
Autres dettes	67	
Produits constatés d'avance	6 544	
DETTES	92 662	114 283
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	624 460	695 911

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	64 638	6,92	53 817	6,02	10 820	20,11
Production vendue	428 711	45,92	412 811	46,20	15 899	3,85
Production stockée	-22 507	-2,41	25 632	2,87	-48 140	-187,81
Subventions d'exploitation	438 241	46,94	425 121	47,58	13 119	3,09
Reprises et Transferts de charge	30 861	3,31	37 664	4,22	-6 803	-18,06
Cotisations	2 015	0,22	1 685	0,19	330	19,58
Autres produits	5 312	0,57	3 314	0,37	1 998	60,31
Produits d'exploitation	947 270	101,46	960 045	107,46	-12 775	-1,33
Achats de matières premières	22 697	2,43	23 904	2,68	-1 207	-5,05
Variation de stock de matières premières	2 793	0,30	-4 990	-0,56	7 783	-155,98
Autres achats non stockés et charges externes	152 781	16,36	120 006	13,43	32 775	27,31
Impôts et taxes	27 134	2,91	26 624	2,98	510	1,92
Salaires et Traitements	660 546	70,75	654 370	73,24	6 176	0,94
Charges sociales	95 506	10,23	98 126	10,98	-2 619	-2,67
Amortissements et provisions	31 553	3,38	40 561	4,54	-9 008	-22,21
Autres charges	458	0,05	49	0,01	409	833,48
Charges d'exploitation	993 469	106,41	958 650	107,30	34 819	3,63
RESULTAT D'EXPLOITATION	-46 199	-4,95	1 395	0,16	-47 594	NS
Produits financiers	4 684	0,50	1 329	0,15	3 355	252,51
Résultat financier	4 684	0,50	1 329	0,15	3 355	252,51
RESULTAT COURANT	-41 515	-4,45	2 724	0,30	-44 238	NS
Produits exceptionnels	21 717	2,33	29 536	3,31	-7 819	-26,47
Charges exceptionnelles	396	0,04	416	0,05	-20	-4,84
Résultat exceptionnel	21 321	2,28	29 120	3,26	-7 799	-26,78
EXCEDENT OU DEFICIT	-20 194	-2,16	31 844	3,56	-52 038	-163,42
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	27 556		39 134		-11 578	-29,59
Total des produits	27 556		39 134		-11 578	-29,59
Personnel bénévole	27 556		39 134		-11 578	-29,59
Total des charges	27 556		39 134		-11 578	-29,59

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LES ATELIERS DE MAURIENNE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 624 460 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 20 194 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/02/2024 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, ainsi qu'à la disposition du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'ensemble des points non visés dans le règlement ci-dessus.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association LES ATELIERS DE MAURIENNE a pour objet social :

- Favoriser l'insertion professionnelle de personnes en situation de précarité et d'exclusion
- Faire grandir la solidarité humaine en veillant en particulier à ce que les personnes les plus en difficultés en soient les premières bénéficiaires
- Favoriser l'expression artistique de tous et enrichir le patrimoine local d'oeuvres collectives (ex : L'AURA)
- Expérimenter de nouvelles formes de travail et d'utilités sociales

Pour réaliser ses objectifs, l'association se donne les moyens de créer tous services et prestations rendus possibles par les lois relatives à l'insertion par l'activité économique.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

le commissaire
aux comptes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Effectif moyen du personnel : 26 ETP

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 617			19 617
Immobilisations incorporelles	19 617			19 617
- Terrains	4 700			4 700
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	110 612	4 709		115 321
- Installations générales, agencements aménagements divers	115 887	15 566		131 453
- Matériel de transport	199 625	11 333	16 439	194 520
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	56 889	2 118		59 007
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	487 714	33 726	16 439	505 001
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	152			152
- Prêts et autres immobilisations financières	2 906			2 906
Immobilisations financières	3 058			3 058
ACTIF IMMOBILISE	510 388	33 726	16 439	527 676

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		33 726		33 726
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		33 726		33 726
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		16 439		16 439
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		16 439		16 439

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	7 708			7 708
Immobilisations incorporelles	7 708			7 708
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	80 904	10 500		91 403
- Installations générales, agencements aménagement divers	63 747	9 316		73 063
- Matériel de transport	184 519	5 010	16 439	173 090
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	45 390	6 727		52 117
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	374 559	31 553	16 439	389 673
ACTIF IMMOBILISE	382 267	31 553	16 439	397 381

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 125 810 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 906		2 906
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	61 574	61 574	
Autres	61 027	61 027	
Charges constatées d'avance	303	303	
Total	125 810	122 904	2 906
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACTURES A ETABLIR	3 010
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	172
PRODUITS A RECEVOIR	6 781
Total	9 963

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	467 055		31 844		498 899
Ecart de réévaluation					
Réserves		31 844		31 844	
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	31 844	-31 844		20 194	-20 194
Situation nette	498 899		31 844	52 038	478 705
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	82 730			29 637	53 093
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	581 628		31 844	81 674	531 798

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 92 662 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 405	1 405		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 852	15 852		
Dettes fiscales et sociales	68 795	68 795		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	67	67		
Produits constatés d'avance	6 544	6 544		
Total	92 662	92 662		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	7 450
CONGES A PAYER	21 690
CHARGES SOCIALES S/CONGES	7 022
ETAT CHARGES A PAYER	4 468
Total	40 630

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	303		
Total	303		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCE	6 544		
Total	6 544		

Notes sur le compte de résultat**Charges et produits d'exploitation et financiers****Subventions d'exploitation**

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		438 241				438 241
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement					21 217	21 217
						459 457

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature	27 556	39 134
Total	27 556	39 134
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	27 556	39 134
Total	27 556	39 134